# Palais Granvelle - Musée du Temps - Adoption de l'avant-projet définitif - Demandes de subventions

*M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :* Soucieuse de valoriser l'héritage horloger, la Ville de Besançon s'appuiera sur la richesse de ses collections et la beauté du Palais Granvelle pour y créer le Musée du Temps, qui témoignera aussi de la vivacité scientifique dans le secteur des temps/fréquence et des recherches menées en la matière.

Ce projet affirmé depuis longtemps comme une priorité participera au développement de la Ville et à son image, puisqu'il traite de domaines qui lui sont spécifiques : horlogerie, temps/fréquence, microtechnique, micro-mécanique, précision. Il sera par ailleurs un élément touristique majeur car installé dans l'un des plus beaux bâtiments de la Ville, servi par une architecture d'une rare élégance.

L'intention muséographique a progressivement évolué à la suite des nombreux travaux de recherche effectués par l'équipe scientifique (le conservateur et un groupe de chercheurs, les architectes) ; c'est autour de 6 grandes directions que le Musée s'organisera :

- 1) Le temps de la nature : la mesure du temps, en étroit dialogue avec la perception de l'univers, s'appuie sur les phénomènes naturels avant de s'ajuster sur des machines créées par l'homme ;
- 2) La mesure du temps ou la course à la précision : mesure souveraine, elle est de toutes les aventures humaines (astronomie, cartographie...) ; la précision exige une approche scientifiquement rigoureuse, faisant appel notamment à la physique ;
- 3) L'horlogerie, une aventure jurassienne : d'artisanale, l'horlogerie devient lentement industrielle ; les centres de productions se déplacent. L'histoire régionale de cette industrie déborde les frontières comtoises vers la Forêt Noire et le Jura Suisse et le savoir-faire horloger migre vers d'autres domaines ;
- 4) Le triomphe de l'heure ou la course à l'exactitude : au centre règne l'heure, la définition de l'heure, la minute, la seconde. Le cosmos n'est plus la référence, c'est la mesure horlogère.
- 5) Lutter contre le temps : réflexion sur l'usure, le vieillissement, la mort ; la représentation du temps implique sauvegarde, restauration, conservation. Il est proposé au visiteur un retour sur lui-même.
- 6) Explorer le temps : le voyage dans le temps a toujours fasciné l'homme, d'où l'éclosion de systèmes de datation, de l'histoire, de la paléontologie, de la précision mais aussi de la science-fiction.

Cette opération a fait l'objet d'un certain nombre de décisions prises par le Conseil Municipal, à savoir :

- 12 janvier 1987 : accord de principe sur le programme muséographique et sur le programme d'aménagement du Palais Granvelle pour un coût estimé à 20 MF HT, choix de M. SILL, architecte en chef des Monuments Historiques et demande de subventions.
  - 28 septembre 1987 : adoption de l'avant-projet sommaire de la partie restructuration du bâtiment.
- 6 novembre 1989 : résiliation du contrat passé avec M. SILL et passation d'un nouveau contrat avec M. MORTAMET suite à une redistribution territoriale des compétences des architectes en chef des Monuments Historiques.
- 5 février 1990 : lancement d'une consultation par voie de concours pour le choix de l'architecte muséographe et nouvelle estimation de l'ensemble des travaux, soit 23 MF HT.
  - 27 mai 1991 : choix de l'architecte muséographe : M. DELIS.

De juin 1991 à mars 1992, les deux équipes de maîtrise d'oeuvre (M. MORTAMET et M. DELIS) ont élaboré un dossier d'avant-projet définitif).

### Cet avant-projet comprend (voir I de l'estimation globale) :

- la restauration de tous les éléments d'architecture, le renforcement des planchers, l'installation du chauffage, contrôle de l'hygrométrie-ventilation, la rénovation de l'électricité, la création d'un ascenseur monte-charge, d'escaliers, sanitaires, d'atelier et de réserves visitables et enfin l'extension des locaux nécessaires au bon fonctionnement d'un musée moderne.
- la mise en conformité de l'édifice avec la sécurité et les dispositions permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- les travaux propres à la muséographie, mobilier muséologique, télésurveillance, vol effraction, audiovisuel, téléphone, informatique, méridienne et planétarium.

Les travaux seraient réalisés en deux tranches :

La première concernerait le bâtiment sur la grande rue entre l'escalier principal et l'escalier à vis, la deuxième concernerait les trois autres ailes sur cour, cette deuxième tranche pouvant être décomposée en plusieurs tranches fonctionnelles et (ou) financières.

En cohérence avec ces aménagements propres au Musée du Temps, des travaux de remise en état des couvertures de l'ensemble du bâtiment, d'aménagement de la cour et de restauration des façades font l'objet de projets spécifiques dans le cadre de la conservation du patrimoine, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (voir II de l'estimation globale).

# Estimation globale de l'opération (valeur TTC mars 1992)

# I - Aménagement Musée du Temps

	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche
1 - Travaux de bâtiment	21 075 000 F	16 150 000 F
. Restauration, restructuraton et aménagements divers . Liés au programme muséographique	3 600 000 F	3 050 000 F
2 - Travaux propres de muséographie	5 800 000 F	7 600 000 F
3 - Honoraires	3 600 000 F	3 000 000 F
	34 075 000 F	29 800 000 F
Sous-Total		63 875 000 F
4 - Produits muséologiques d'animation sur le thème du temps		5 000 000 F
Montant total TTC aménagement Musée du Temps		68 875 000 F

#### II - Travaux conservatoires (Monuments Historiques)

Total général TTC de l'opération	73 000 000 F
Montant total travaux conservatoires	4 125 000 F
3. Aménagement de la cour 2 500 000 F dont part Ville (25 %)	625 000 F
2. Ravalement des façades 5 000 000 F dont part Ville (25 %)	1 250 000 F
1. Réfection de toitures 9 000 000 F dont part Ville (25 %)	2 250 000 F

Cette opération a déjà bénéficié de participations financières de l'Etat, Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine et Direction des Musées de France) ainsi que de la Région de Franche-Comté, sur la base d'un dossier technique d'avant-projet sommaire qui depuis a été fortement modifié en raison notamment de l'importance des travaux de restauration et de consolidation du Palais Granvelle.

Il conviendrait en conséquence de solliciter à nouveau les participations financières de tous les partenaires intéressés par ce projet.

- Le Conseil Municipal est invité à :
- 1) approuver le présent avant-projet définitif,
- 2) solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel,
  - 3) s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville.
- M. LIME: C'est un dossier dont on a déjà parlé un certain nombre de fois et pour lequel le rapport est assez explicatif, je ne reviendrai donc pas sur ce qui a été indiqué.

Chacun sait ici l'importance que nous attachons à cet immense projet qui n'est pas seulement culturel, car il dépasse de beaucoup l'impact culturel. Chacun sait aussi l'importance que nos grands partenaires dans cette opération attachent à la mise en place de ce Musée du Temps. Le Directeur des Musées de France, de passage à Besançon à la fin du mois de mai a redit très nettement que cette opération était une des grandes priorités du Ministère de la Culture et de la Direction des Musées.

Pour ne pas revenir sur tout ce que l'on connaît quant à cette opération, je dirais simplement que ce qui justifie le passage aujourd'hui de ce dossier au Conseil Municipal, c'est effectivement l'adoption de l'avant-projet définitif et à partir de là les demandes de subventions que nous devons présenter aux différents partenaires. Nous avons enfin, à la suite d'une étude menées par les Services Techniques et par le Ministère de la Culture, notamment les Monuments Historiques, un chiffrage absolument complet et définitif de l'opération Musée du Temps dans toutes ses implications, c'est-à-dire comprenant à la fois l'aspect muséographique et l'aspect travail sur le monument historique que constitue le Palais Granvelle. Donc nous avons là un coût global dont nous pouvons être absolument sûr. C'est une somme définitive -c'est bien pour répondre par avance à cette remarque que je précise que nous en sommes absolument sûrs, il est bien évident que l'inflation jouera son rôle, mais l'ensemble des problèmes, cette fois, a été envisagé avec une extrême précision- somme globale envisagée à 73 MF.

C'est donc évidemment une très grosse opération, il y a longtemps qu'on le sait compte tenu que nous travaillons dans le Palais Granvelle.

Il s'agit sur cette base-là tout simplement pour nous de solliciter un certain nombre de subventions au Ministère de la Culture à la fois du côté Monuments Historiques et du côté Direction des Musées de France, à la Région qui a déjà participé de manière assez intensive au lancement de cette opération et au

Département bien évidemment qui est certainement intéressé au moins par l'aspect Monument Historique, je souhaite qu'il le soit également par l'aspect strictement culture, strictement muséographique.

Nous demandons ces subventions avec l'espoir d'avoir des réponses dans le courant des mois de septembre ou octobre, mais compte tenu de la conviction de nos partenaires sur ce dossier, les réponses devraient intervenir effectivement assez rapidement, ce qui nous permettra alors d'avoir une indication tout à fait exacte sur ce que sera la part de la Ville dans l'opération Musée du Temps.

*M. NACHIN :* Je voulais dire que c'est sans doute un beau projet, mais un projet coûteux qui va être suivi par d'autres projets comme la patinoire, la piscine, le planétarium, la bibliothèque, le tunnel sous la Citadelle. Est-ce que la Ville de Besançon pourra faire face à toutes ces dépenses et est-ce qu'on ne verra pas réapparaître le projet de privatisation de services publics pour y faire face ?

M. VIALATTE: Monsieur le Maire, je suis déjà, dans ce Conseil Municipal, intervenu à plusieurs reprises à titre personnel sur ce projet de Musée du Temps; c'était si j'ai bonne mémoire lors du vote du rapport d'orientations budgétaires pour 1990 pour dire que je redoutais que la réalisation de ce Musée, compte tenu de la masse des financements qu'elle représentait à l'époque, on était à une vingtaine de millions, allait grever sensiblement le budget d'investissement en matière culturelle de la Ville et que cela se ferait au détriment d'autres opérations en faveur de notre patrimoine. C'est bien d'avoir une grande ambition en matière culturelle, un grand projet qui est un excellent témoignage de ce qui fut l'histoire de la Franche-Comté en matière industrielle et de ce qui reste encore une activité à laquelle nous tenons, l'horlogerie. Mais il est quand même préoccupant de constater que cela ne peut se faire qu'au détriment d'autres opérations.

Là où mes critiques et mes réserves ne font que se confirmer, c'est quand je découvre le rapport car il a le mérite de la clarté. On nous rappelle que le 12 janvier 1987, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur un programme muséographique et sur un programme d'aménagement du Palais Granvelle pour un coût estimé à 20 MF HT et c'était le choix de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. On rappelle ensuite l'évolution du projet, nous arrivons au 5 février 1990 et là on nous annonce une nouvelle estimation de l'ensemble des travaux pour 23 MF HT. Je continue la lecture et j'en arrive au montant total des travaux TTC : 73 MF au 15 juin 1992. Alors là je dois dire que je m'inquiète énormément pour notre patrimoine culturel à Besançon car même avec des recettes conséquentes de l'Etat, de la Région et du Département, mobiliser une telle masse financière qui fait suite à un tel dérapage financier de 20 MF en 1987 à 73 MF en 1992, excusez-moi c'est énorme. On a déjà connu et je m'en étais ému ici même Monsieur le Maire des dérapages importants sur certaines opérations, je pense au parking de la Mairie mais jamais nous n'avions atteint une telle marge d'erreur par rapport au montant estimatif initial.

Evidemment on a affiné le projet, évidemment on l'a rendu plus ambitieux, on l'a musclé, mais quand même, Monsieur le Maire, je trouve qu'un dérapage aussi considérable n'est pas normal.

Il n'est pas normal parce qu'on avait ou bien complètement sous-estimé le projet initial ou bien on a fait des choix beaucoup trop élitistes qui conduisent la Ville à des engagements financiers trop importants compte tenu de nos contraintes budgétaires actuelles. A titre personnel, j'insiste beaucoup sur ce point, je voterai contre ce rapport car je trouve qu'on ne peut pas aller jusque là.

J'interviendrai Monsieur le Maire tout à l'heure sur la restauration d'un petit édifice dans le centre-ville de Besançon auquel je tiens, mais je pourrais citer tant d'autres exemples, deux bâtiments municipaux importants, anciens, symboliques pour la population des Bisontins, l'Eglise Saint-Maurice, allez voir les linteaux des portes de l'Eglise Saint-Maurice et la salle Battant où des arbustes poussent sur les murs, pour vraiment constater ce soir qu'on ne peut pas aller à ce niveau-là de dérapage. Je tenais à le dire solennellement.

Mme FOLSCHWEILLER: Je ne le dirai peut-être pas aussi bien que M. VIALATTE mais je vais résumer en disant que ce n'est pas sérieux. C'est vrai qu'effectivement on est passé de 20 MF à 23 MF où on tenait déjà compte d'un surcoût qui prenait en compte les problèmes d'isolation et de mise aux normes et on se demande comment on passe -j'ai envie d'être un peu plus objective que lui- non pas de 23 MF à 73 MF mais de 23 MF HT à 68 MF TTC. Comment peut-on passer de deux avant-projets sommaires à un tel avant-projet définitif? Pour ma part, je l'abstiendrai sur ce dossier. J'avais déjà fait des remarques sur le surcoût des rémunérations des architectes et j'avais pris comme point de comparaison la rémunération qui avait été accordée aux architectes ayant concouru pour le programme de réhabilitation de Brulard. Je reviens là-dessus pour dire qu'il y a deux poids deux mesures, il y a des projets pour lesquels on dépense facilement et d'autres pour lesquels on a du mal à dépenser. Je m'abstiendrai donc.

*M. JACQUEMIN :* Monsieur le Maire, les propos tenus par Michel VIALATTE imagent bien quelquefois l'imprécision avec laquelle vous abordez les grands dossiers d'investissement. Nous n'avons de cesse au moment des orientations budgétaires notamment, et c'est bien là le rôle du débat d'orientations budgétaires, nous n'avons de cesse de demander des débats sur l'arbitrage des grands équipements, des grands investissements. C'est sûr qu'il y a incontestablement, et l'opposition le constate depuis maintenant plusieurs mois, des fautes de prévision et des dérapages d'exécution mais au-delà même de cela, nous ne savons pas où nous allons, quelles sont vos priorités.

Aujourd'hui, il y a le joujou de M. FOUSSERET qui est le planétarium, et ce dérapage assez considérable avec le Musée Granvelle. J'ai entendu parler, et c'est aussi éventuellement un bon projet dans son fond, d'une restauration et d'une recomposition de la Bibliothèque Municipale dont nous connaissons la valeur de son patrimoine. Bref, chaque jour nous découvrons de nouveaux projets, de nouvelles dépenses qui peuvent être très importantes. Nous ne pouvons pas continuer dans cette ville à aller dans le brouillard comme cela nous est proposé au quotidien et je proposerai au groupe «Une Ambition pour Besançon» et s'abstenir sur ce dossier tant que nous n'y verrons pas plus clair, que nous n'aurons pas un débat approfondi sur les arbitrages à rendre sur les grands investissements structurants de Besançon dans la politique sportive, culturelle, touristique, etc. Et on ne peut pas, vous comprendrez bien, approuver un budget prévisionnel de 70 MF sans savoir par ailleurs ce que nous abandonnerons. Ce n'est pas un arbitrage que vous nous demandez et à ce niveau d'investissement il y a forcément des arbitrages.

*M. MEUNIER*: Je suis un peu choqué également, je n'ai pas peur de le dire, sur cette différence. Je pense que l'Adjoint va nous donner quelques explications claires, précises pour nous dire pourquoi on est passé à cette somme considérable. J'aimerais avoir certaines explications avant de me prononcer.

*M. NACHIN :* Je voudrais dire que l'adjoint n'est pas très sérieux quand il nous fait cette proposition et je rappelle ce que j'ai lu tout à l'heure à propos du CCPPO : le budget dont nous disposons pour soutenir les activités des associations est extrêmement limité. Je crois vraiment que ce n'est pas sérieux !

*M. LIME :* Il ne faut pas tout mélanger. Réponses sur des points particuliers puis une réponse plus générale.

Sur l'écart entres les avant-projets dont nous avons pu avoir connaissance jusque là et ce projet définitif que nous avons, il y a une double explication qui a d'ailleurs constitué une des difficultés de la conduite globale du projet depuis quelques années.

La première réponse c'est que les chiffrages très approximatifs qui avaient été envisagés jusque-là dans la construction progressive du projet, ne comprenaient pas tout ce qui est ici pris en considération actuellement. Je disais tout à l'heure qu'il s'agissait d'un projet définitif avec un chiffrage absolument global prenant en considération des éléments qui jusque-là n'étaient pas entrées en ligne de compte. Je pense au problème des couvertures, des façades qui a d'ailleurs été déjà engagé en dehors de la stricte opération Musée du Temps. Il y a donc des sommes importantes d'environ 20 MF qui n'étaient pas jusque-là prises en considération dans les éléments qui étaient avancés parce que ce sont des éléments qui sont un peu à part et qui s'ajoutent bien évidemment. On ne peut pas implanter dans le Musée

Granvelle un Musée du Temps sans refaire les façades par exemple cela paraît bien évident, première explication.

Deuxième explication, on a eu cette difficulté qui a été clairement exposée d'ailleurs en Conseil Municipal en 1989, d'être d'abord confronté à un architecte en chef des Monuments Historiques qui s'était livré à une appréciation complètement fausse des travaux qu'impliquait dans Granvelle la réalisation de cette opération, une appréciation d'une certaine manière assez délirante ; il s'agissait de M. SILL et c'est la raison pour laquelle on a, en novembre 1989 et c'est précisé dans le rapport d'ailleurs, remplacé M. SILL par M. MORTAMET. Il y avait une sous-appréciation étonnante qui avait été faite par cet architecte des Monuments Historiques.

Voici donc les explications, ce qui me permettait de dire au départ que l'on était cette fois en présence d'un chiffrage sur lequel on ne peut pas avoir de doutes, d'abord parce qu'il prend vraiment en considération l'opération dans sa globalité sans rien laisser échapper et qu'il est appuyé sur une étude technique absolument sérieuse et ne laissant elle-même rien échapper, première chose. Par ailleurs, les personnes qui sont intervenues l'ont fait finalement pour contester au fond cette opération de création d'un Musée du Temps. C'est vrai qu'on peut contester tout choix, en tout cas c'est certainement vrai de la part de M. VIALATTE qui le fait finalement depuis trois ans, et je ne suis d'ailleurs pas du tout surpris de cette intervention. C'est vrai qu'on peut discuter et que le Conseil Municipal est là pour faire des choix en matière d'investissement et ça me paraît là quelque chose de tout à fait normal et c'est vrai que l'opération Musée du Temps représente une somme extrêmement importante. Si le coût global est de 73 MF, la charge de la Ville est difficile à indiquer précisément pour l'instant. Pour que l'on puisse l'indiquer, il faut que l'on ait, justement, la réponse aux demandes de subventions qui sont faites et qui ne sont pas des subventions se situant toutes à la même hauteur puisque ce n'est pas le même taux qui sera appliqué selon que la réponse portera sur l'opération muséographique ou sur l'opération monument historique. C'est vrai que c'est une opération importante donc, je vous l'accorde et sur ce point. Je suis tout à fait en accord avec vous, c'est un choix de politique culturelle qui se présente ici. Dans notre esprit il s'agit, si vous me permettez cette présentation un peu facile, d'avoir effectivement pour Besançon une ambition, c'est-à-dire d'avoir en matière culturelle des choix qui traduisent la volonté à Besançon d'avoir une politique qui situe la Ville à son rang véritable, c'est-à-dire notamment autour d'un projet extrêmement fort et si fort d'ailleurs qu'il est perçu nationalement comme un projet absolument phare et tant pour le Ministère de la Culture que pour la Direction des Musées de France, je le rappelle, c'est le projet majeur en France actuellement.

C'est une opération patrimoniale c'est-à-dire une opération qui travaille fondamentalement sur l'identité de la Ville, qui correspond à tous égards à un travail sur l'identité de cette ville. Je crois qu'on a une occasion majeure d'avoir un grand projet culturel. On nous dit toujours, si j'ai bien compris, qu'il faut avoir un grand projet culturel, alors on vous propose là ce grand projet. Vous pouvez considérer qu'il faut effectivement que l'on saupoudre, mais on nous dit il y a trop de projets et d'un autre côté on nous parle d'un auditorium, on en rajoute, il faut savoir où on se situe !

En tout cas, je vous signale que le Ministère et la Région sont tellement attachés à ce projet, ce qui confirme qu'il n'est pas une totale absurdité, qu'ils proposent de l'intégrer dans le futur contrat de plan Etat/Région pour bien montrer le caractère extrêmement fort que l'on attache à cette idée de Musée du Temps.

*M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* J'ai encore deux inscrits et on conclut. C'est un dossier important. Je vous ferai d'autres propositions que celles qui sont dans le rapport.

*M. de SURY*: Je voudrais simplement faire deux remarques qui reprennent une partie de ce qui a été dit. Ce qui me surprend surtout c'est la dérive entre le chiffre de 23 MF en février 1990 et le montant actuel parce que là c'est un montant qui a été évalué par le nouvel architecte. On critique l'ancien architecte mais en février 1990 c'est le nouvel architecte qui a en charge le dossier. Alors probablement les 23 MF doivent se comparer aux 21 + 16 ? Donc ce qui m'importe surtout c'est la dérive de février 1990 à maintenant.

La deuxième chose concerne les honoraires. Je ne suis pas du tout pour lésiner sur le montant versé pour les prestations immatérielles mais quand même je dirais, ayant hélas l'expérience des honoraires d'architecte, que 10 % des honoraires d'architecte me paraît beaucoup parce que cela représente 6,6 MF sur 68 MF et cela me paraît énorme !

M. VIALATTE: Monsieur le Maire comme je n'ai, conformément au règlement intérieur, que deux fois droit à la parole sur cette question, je vais essayer de ne rien oublier. J'ai écouté avec une extrême attention ce que vient de nous dire le Maire-Adjoint et je lui dis ce soir solennellement qu'il y a des choses qu'en Conseil Municipal on ne peut pas dire et que d'ailleurs l'intervenant précédent vient très justement de relever. C'est trop facile Monsieur le Maire-Adjoint de charger la barque du précédent architecte. Je n'ai pas à juger du travail qui a été fait par les uns et par les autres mais je constate simplement qu'on a choisi au Conseil Municipal le 6 novembre 1989, je m'en souviens très bien, M. MORTAMET. Quelques mois plus tard, cet architecte, vous connaissez bien évidemment puisque vous êtes juriste, les règles des marchés publics et les règles qui s'appliquent, disons la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrages publics, s'est engagé le 5 février 1990 sur un avant-projet sommaire qui comporte un coût estimatif. Quant un architecte fait cela Monsieur LIME, il le fait en risquant s'il dérape, de se voir appliquer des pénalités de retard qui lui sont directement imputables.

On ne peut qu'être surpris du cap énorme entre l'engagement pris par l'architecte le 5 février 1990 sur 23 MF HT et l'avant-projet définitif qui est 68,8 MF.

Il y a Monsieur le Maire, et je me permets de m'adresser à vous d'une manière très directe, il y a trop d'interrogation sur ce dossier, il y a trop de risques aussi pour la charge financière de la Ville. Je cite M. LIME à l'instant même : la charge de la Ville est difficile à évaluer pour l'instant. Il y a trop d'incertitudes pour qu'on puisse ce soir demander au Conseil Municipal d'arrêter l'avant-projet définitif et je me permets -sans polémique mais avec un souci de veiller à l'engagement des dépenses de la Ville et des autres collectivités territoriales pour les années à venir, nous ne pouvons pas nous permettre de solliciter, à risque, d'autres collectivités territoriales- de demander le report de ce dossier et d'en discuter lors d'un prochain Conseil Municipal après que nous ayons réexaminé le chiffrage de cette opération.

*M. JACQUEMIN :* Monsieur le Maire, je vais dans le même sens. Ce soir nous ne sommes pas au point pour prendre une décision sur un dossier aussi important. Je vous demande aussi de retirer ce dossier, peut-être de le refaire passer en commission, de revoir l'architecte mais c'est impossible de maintenir ce dossier en l'état. Cela risquerait d'ailleurs de condamner un projet qui pour la Ville de Besançon est important, revu et corrigé forcément à la baisse.

M. LIME: Je voudrais dire d'abord que le chiffrage de février 1990 a été fait par M. MORTAMET recruté seulement depuis 3 mois. Vous pensez bien qu'en février 1990, après 3 mois de travail sur ce dossier-là comme sur bien d'autres, M. MORTAMET n'a pas remis une estimation définitive de l'opération. Il s'agit en février 1990 d'un coût d'objectif, M. MORTAMET avait fait une évaluation sur la base des études de M. SILL, on ne peut pas estimer que son rôle était terminé en 3 mois. D'ailleurs, si l'on vient seulement d'aboutir au début de l'année au chiffrage définitif de l'opération, c'est que ça impliquait effectivement un certain nombre de démarches, notamment techniques, bien plus importantes. Donc on ne peut sûrement pas dire qu'il y a eu dérive depuis février 1990 dans les appréciations portées par M. MORTAMET lui-même. M. MORTAMET n'a avancé un chiffre définitif qu'après une véritable étude du dossier.

Pour le reste, on dit : il faut reporter, c'est-à-dire notamment ne pas solliciter les autres collectivités. Il faut reporter, donc ne pas déterminer quelle est la part sur cette opération que les autres collectivités peuvent nous apporter, puis ne pas déterminer par là même, la part qui reviendra définitivement à la Ville dans ce genre de dossier. Je crois que la démarche que nous sollicitons aujourd'hui est fondamentale car elle appuie une demande de subventionnement en direction du Ministère, de la Région et du Département, démarche qu'attendent d'ailleurs lesdites collectivités pour continuer elles-mêmes à travailler sur le dossier. Pourquoi reprendre le dossier en commission, pour discuter de quoi d'ailleurs, puisque cette fois la commission à laquelle vous siégiez Monsieur VIALATTE -ah non, peut-être n'y étiez-vous pas- s'était déjà prononcée, il y a fort longtemps sur ce dossier, sur son intérêt culturel, sur son

importance dans le projet de développement de la Ville de Besançon. Puisque le contact avec l'architecte n'aboutirait sûrement pas à une rédéfinition du chiffrage de l'opération dont je vous ai dit qu'il présentait un caractère technique assuré et définitif, il s'agit donc simplement de différer la possibilité pour la Ville de Besançon, de se prononcer sur la réalisation effective de ce dossier.

Je crois que maintenant le moment est venu, et c'est le sens de cette démarche, de demander précisément aux autres collectivités de traduire en terme de subventionnement leur accord sur le dossier Musée du Temps, afin que nous ayons enfin sur ce point une idée très précise sur ce qu'il implique dans le budget de la Ville et c'est lorsque nous aurons effectivement ces éléments-là qu'il reviendra au Conseil Municipal de décider définitivement de la réalisation de cette opération.

Il me semble qu'il y a là une logique que l'on ne peut mettre en cause. C'est sans doute cela qui d'ailleurs est recherché. Et il y a, me semble-t-il, sur ces bases-là, une discussion extrêmement importante à avoir dans le cadre de ce qui a été présenté tout à l'heure par le Député-Maire à travers le projet de ville. Il y a là complètement un élément qui peut être un choix fort d'un projet de ville pour Besançon.

*Mme FOLSCHWEILLER:* Je n'apprécie pas du tout qu'on nous réponde sur le projet ville alors qu'on interroge sur le coût du projet et pas sur le projet lui-même. Je voudrais relire ce que, Monsieur le Maire, vous nous disiez en février 1990 : «Il est rappelé qu'une première approche évaluait le coût total des travaux à 20 MF HT, valeur janvier 1987 comprenant les travaux de bâtiment (électricité, chauffage, sécurité, viabilisation du 2ème étage, des combles et installation d'un ascenseur), les honoraires de l'architecte en chef des Monuments Historiques, les aménagements muséographiques, la rémunération du scénographe-muséographe. Nous savons dès à présent qu'un surcoût de 3 MF devra être supporté pour des travaux complémentaires obligatoires de renforcement des structures actuelles pour le respect des normes en vigueur, etc.». Alors c'est vrai il y a une dérive partout, à tous les niveaux. Moi j'ai envie de dire qu'il y a quelque part, je ne sais pas à quel niveau, tromperie ou incompétence.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: On va essayer de conclure sur ce dossier difficile. Je pense effectivement avec un certain nombre d'entre vous que la Ville avait donné un accord en 1987 sur le principe du Musée du Temps. On ne va pas remettre en cause ce soir le principe de réaliser le Musée du Temps. Nous avions donné cet accord de principe sur une base à l'époque de 20 MF, maintenant 23 MF. C'est vrai que l'explication de 23 à 73 MF n'est pas suffisante ce soir pour emporter votre adhésion. Je crois que M. MORTAMET a simplement actualisé en 3 mois le dossier mis au point par M. SILL mais que c'est le travail de l'architecte-muséographe M. DELIS qui a dû faire augmenter le coût du projet. Alors je ne vois pas comment on peut passer de 23 à 73 MF sauf si on a donné un accord à un projet où l'architecte en chef des Monuments Historiques de l'époque s'est complètement trompé, je crois qu'il faut remettre les compteurs à zéro. On ne peut pas aujourd'hui accepter qu'il y ait 50 MF de différence entre un projet de 1987 auquel nous tenions et auquel nous tenons encore et le projet actuel. Alors je crois qu'il faut qu'on nous fournisse des explications et si on nous dit en définitive que le premier projet ne valait rien, il faut qu'on revoie le projet s'élevant à 73 MF dans le cadre des choix à faire au niveau des investissements culturels.

Est-il possible que les membres non seulement de la Commission Culturelle, mais peut-être de la Commission des Finances reçoivent des explications plus précises pour qu'on sache si vraiment ce projet vaut réellement 73 MF ?

S'il est sûr qu'il vaut 73 MF, on l'accepte comme cela, on sollicite les subventions mais on ne tranche pas définitivement sur la faisabilité et la réalisation du projet. Entre temps il faut que la Commission Culturelle étudie les autres investissements qui font partie peut-être du projet Ville, etc. pour dire voilà c'est le choix du Musée du Temps que nous faisons à cette hauteur-là, ou bien on renonce au Musée du Temps pour choisir un autre investissement. Mais je crois qu'effectivement ce ne serait pas logique par rapport aux Conseillers Municipaux que vous êtes, de dire le Conseil Municipal précédent a accepté un dossier à hauteur de 23 MF et ce soir sans qu'on ait davantage d'explications on passe à 73 MF parce que, d'après les conclusions, il faut approuver le présent avant-projet définitif. Je crois qu'on peut l'approuver volontiers car on tient au Musée du Temps que si l'on a les justificatifs plus précis.

Ensuite il faudra solliciter les participations et prévoir le financement à la charge de la Ville. Si on est vraiment sûr que c'est 73 MF et si les participations sont insuffisantes, on fera différemment.

Je pense que c'est un choix trop grave, trop important pour qu'on le fasse le soir. Je demande que la Commission Culturelle et la Commission des Finances, avec l'ensemble des services intéressés rencontrent M. DELIS et M. MORTAMET avec les plans, le programme pour fixer ce qui sera rediscutable. Ensuite on accepte l'avant-projet définitif, on sollicite les collectivités et on ne conclut définitivement qu'après avoir examiné les choix qui s'offrent à nous maintenant entre la Bibliothèque et les autres projets pour savoir ce qu'on fera. Est-ce que M. l'Adjoint a quelque chose à ajouter ?

- M. LIME: Le dossier en question a été examiné, étudié et mis au point par M. MORTAMET en relation avec M. DELIS et avec les Services Techniques de la Ville. Je crois qu'on a vraiment un dossier technique d'une solidité absolue. Je pense que les Services Techniques peuvent le confirmer sans aucune difficulté. On a un dossier, j'allais dire, en béton ce n'est pas peut-être pas très adapté s'agissant d'un monument historique, mais un dossier sur lequel on ne peut pas imaginer des variantes. Il est comme cela et notamment compte tenu des implications de la mise en place d'un musée dans un monument de ce type parce qu'évidemment on n'implante pas un musée n'importe comment, il y a des choix techniques qui s'imposent et essentiellement le premier architecte des Monuments Historiques a sous-estimé notamment le problème des planchers et de leur résistance. Je crois qu'on est là face à un dossier complètement constitué et le rediscuter n'aboutira pas à ce que financièrement les perspectives changent.
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE:* Les Conseillers auront les explications techniques et financières qui s'imposent et en même temps, nous pourrons rediscuter avec l'architecte. Ensuite on approuvera le projet définitif. Il est prématuré d'accepter ce dossier en l'état. Vous n'avez pas suffisamment d'explications, je comprends bien l'Adjoint qui connaît bien l'ensemble, qui sait qu'on ne peut pas le réaliser à moins, qu'on ne peut pas faire différemment. Si on ne peut pas faire à moins ni faire différemment, on choisira peut-être autre chose.
- **M. LIME**: Est-ce que cela nous empêche au moins à titre conservatoire de demander aux partenaires ce que seraient les engagements de subventionnement sur ce projet ?
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* On peut le faire mais les partenaires souhaitent déjà connaître le projet, le montant pour pouvoir...
- **M. LIME:** Mais ils le connaissent, ils ont travaillé aussi sur ce projet qui leur a été communiqué. Non seulement les partenaires le connaissent depuis longtemps mais les partenaires poussent pour aller dans ce sens-là et depuis longtemps. Alors la crainte que j'ai c'est que de toute façon on perde un certain nombre de mois et que les partenaires nous abandonnent.
- *M. MEUNIER:* C'est la première fois que j'interviendrai deux fois sur la même question. Je comprends fort bien l'Adjoint mais j'en conclus que ce projet va coûter 73 MF, c'est ce qu'il a dit et c'est clair. Je remercie M. le Maire de faire confiance aux Conseillers Municipaux de base. Ce débat est très intéressant et c'est un choix politique pour l'avenir. Donc il doit être revu et je remercie M. le Maire de bien vouloir accepter que l'on revoie ce projet comme vous venez de dire.
- *Mme BULTOT :* Nous avons absolument besoin de prendre du recul actuellement par rapport à ce projet.
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* Je crois que le plus simple c'est effectivement de prendre un peu de recul même si on perd quelques mois. Je suis d'accord pour créer le Musée du Temps, je suis d'accord pour y mettre 73 MF si la moitié est prise en charge par la DRAC, si on a quelque chose de la Région, etc. Il m'apparaît difficile de faire accepter par le Conseil Municipal cet avant-projet. Si on en conclut après cette première étude que c'est M. SILL comme l'indique l'Adjoint, qui a fait erreur, on repart sur 73 MF et on en discute avec aussi en parallèle les autres possibilités d'investissement culturel. Cela me paraît la voie la plus sage ce soir.

Je m'en excuse auprès de la Commission qui a déjà travaillé dessus, auprès de l'Adjoint mais je ne peux pas ce soir faire accepter un projet qui comporte encore bien des inconnues. Donc on renvoie ce dossier aux Commissions Culturelle et Finances car c'est surtout sur l'aspect financier que vous avez insisté.

Après en avoir délibéré, ce dossier est donc renvoyé à un nouvel examen par les commissions compétentes.